

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15	L'an Deux Mil vingt cinq Le 27 Mai à 18h30 Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Présents	10	
Votants	11	Date de Convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025
absents	04	PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAU Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. CONTAMINE David. DECLE Sébastien. PERTUIS Martine.
Procurations	01	ABSENTS : DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. FALLEAU Geneviève. MARY Sophie.
		PROCURATIONS: FALLEAU Geneviève à FORT Sylvette
		SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Validation des devis pour les remplacements des menuiseries des bâtiments communaux

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la circulaire NOR : TREL2235937C « Déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires – fonds vert » du 14 décembre 2022

Vu la demande de subvention déposée par la commune de Hautefort sur la plateforme « Démarches simplifiées » en date du 30 mars 2023 sous la référence n°12004378 pour son projet Rénovation énergétique de la **Chartreuse** (arrêté attributif du 09 juin 2023)

Vu la demande de subvention déposée par la commune de Hautefort sur la plateforme « Démarches simplifiées » en date du 31 mars 2023 sous la référence n°12010501 pour son projet Rénovation énergétique de l'**ancien presbytère**

Vu la demande de subvention déposée par la commune de Hautefort sur la plateforme « Démarches simplifiées » en date du 31 mars 2023 sous la référence n°12010694 pour son projet Rénovation énergétique de la **l'ancienne gendarmerie**

Vu l'arrêté attributif de subvention Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires Fonds Verts – 2023 du 09 juin 2023 n°EJ 2104039298 pour la rénovation énergétique de la Chartreuse

Vu l'arrêté attributif de subvention Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires Fonds Verts – 2023 du 09 juin 2023 n°EJ 2104039458 pour la rénovation énergétique de l'ancien presbytère

Vu l'arrêté attributif de subvention Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires Fonds Verts – 2023 du 09 juin 2023 n°EJ 2104039431 pour la rénovation énergétique de l'ancienne gendarmerie

Considérant qu'il y a lieu de changer les menuiseries des bâtiments communaux de La Chartreuse, de l'ancien presbytère et de l'ancienne gendarmerie.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'ensemble des devis reçu suite aux différentes sollicitations auprès de plusieurs entreprises pour avoir des propositions tarifaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20250527-2025-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025
Publication : 02/06/2025

Les propositions sont les suivantes :

	La Chartreuse			
		PVC	BOIS	ALU
DS MENUISERIES	ANIMATION	26 378,44		
	RECEPTION	18 961,24		
	1°et 2° Etage	31 447,64		
	RESULTATS	76 787,32		
ARE HOME, ST YRIEIX	RDC	31 155,18		49 420,31
	1° Etage	7 298,12		
	2° Etage	1 758,54		
	Pose/Dépose	11 466,00		
	RESULTATS	61 989,43	86 046,13	92 000,01
GEDIMAT	RDC		54 203,65	44 388,19
	1° Etage	10 397,46	23 225,62	17 200,82
	2° Etage	3 392,11	6 012,52	5 239,01
	RESULTATS		83 441,79	66 828,02

	Ancien Presbytère			Grange Neuve		
	PVC	BOIS	ALU	PVC	BOIS	ALU
DS MENUISERIES	11 402,72			20 725,07	40 682,60	31 320,32
ARE HOME, ST YRIEIX	10 859,43	16 314,84	18 701,35	18 581,99	32 608,84	34 563,11
MR RENOVATION		21 808,92				
GEDIMAT	10 707,72				34 959,12	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** toutes les propositions de l'entreprise GEDIMAT,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant aux dossiers.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20250527-2025-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025
Publication : 02/06/2025

HAUTEFORT le 27/05/2025

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS